

Maromme, le 16/09/2022

Valérie FIEFFE

Inspectrice de l'Éducation nationale
Chargée de la mission Éducation Prioritaire
à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressource

Cette note est téléchargeable sur notre site internet.

Le directeur d'école veillera à ce que chaque enseignant sous sa responsabilité (dont membres des RASED, brigades, ZIL...) ait connaissance des notes de services mises en ligne en cours d'année, notamment en les présentant lors des conseils des maîtres.



NOTE de circonscription N°3
Septembre 2022

**Pôle ressource de circonscription: synthèse
première réunion**

La première réunion du pôle ressource de la circonscription a eu lieu le 31 août 2022. Comme précisé dans la note N°1, nous accueillons un nouveau psychologue scolaire, Monsieur RENAULD. La circonscription compte 6 postes de Maître Spécialisé : Un poste de maître spécialisé est vacant, un maître spécialisé exerce à 75 %. Au regard de ces nouvelles données, et afin de ne laisser aucune école sans possibilité de profiter de l'expertise d'un Maître spécialisé, une modification des secteurs d'intervention est établie. Vous trouverez en Annexe 1 le tableau des répartitions.

Pour la période 1, les priorités établies sont déclinées ci-dessous. Cette période doit également permettre de poser les diagnostics précis des besoins qui serviront pour établir les priorités de la période 2 :

- **Aide à la passation et à l'analyse des évaluations CP et CE1** : 1ère priorité aux écoles hors REP avec les maîtres spécialisés et les CPC. 2nd priorité pour les écoles en REP qui peuvent également être accompagnées par les coordonnatrices de réseaux.

L'organisation sera définie avec le directeur.rice et les enseignants de la classe.

- **Suivi des enfants qui ont été présentés à la commission parcours** et des situations élèves complexes et connues en lien avec les enseignants référents.

- **Observation dans le cadre de temps de co-intervention** dans les classes pour de nouvelles situations présentées lors des réunions avec le RASED, définition de l'intervention à mener sur l'école.

- **Rappel et présentation en réunion des maîtres** du travail mené sur différents types de documents pour établir un PPRE simple et concis pour associer l'élève. Le maître spécialisé peut aider à la formalisation du PPRE et donner des pistes de modalités de mise en œuvre

=> lien : <https://circ-maromme.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article102>

- **Accompagnement des équipes** pour la gestion de l'hétérogénéité des élèves. Comment prendre en compte la difficulté scolaire au sein de la classe / au sein de l'école ? Aménagements, adaptations, travail avec les familles, APC, PPRE, décloisonnements, etc.

Le pôle ressource de la circonscription se réunira tous les mardis qui précèdent les vacances scolaires :

**Les 18 octobre / 06 décembre / 7 février / 23 mai
+ le 11 avril : Commission Parcours**

Lors de ces temps : les demandes d'aides, de besoins spécifiques sont étudiés et doivent donc parvenir avant au binôme responsable de votre école.

Une concertation en équipe pédagogique est à mener avant la concertation avec les membres du RASED pour étudier le nombre et les profils des élèves présentés. Les fiches de demandes d'aides sont à compléter. Le directeur.rice proposera une synthèse des situations. Des rencontres avec les enseignants seront proposées en complément en fonction des profils des élèves et des modalités organisationnelles propres à chaque école.

Au regard des situations rencontrées l'an passé, nous vous rappelons que tout passage anticipé nécessite avant tout un échange avec les familles, une concertation préalable avec les membres du RASED, et en particulier les psychologues de l'Education Nationale.

Comme précisé l'an dernier : les demandes d'orientation en EGPA sont à travailler dès le CM1 avec les familles dans le cadre de vos rencontres sur le parcours scolaire d'un élève. La note hebdo du 16 septembre 2022 précise les procédures de pré-orientation et d'orientation vers les EGPA. La listes des enfants de CM2 proposés vers ce type d'orientation sont à transmettre avant les vacances d'automne pour programmer les rendez-vous nécessaires en période 2. Il convient de :

- s'assurer de la non opposition des parents (fiche d'accord pour une proposition d'orientation vers l'enseignement adapté)
- demander aux familles de contacter la psychologue de l'Education Nationale avant le 17 octobre pour qu'elle puisse établir son calendrier de rencontres dans les temps
- prévenir le maître spécialisé pour qu'il programme les évaluations spécifiques, ait le temps de corriger et d'établir une synthèse.

Rappel : Aucune école ne doit se sentir seule ou isolée. Le pôle ressource est à votre écoute. Les écoles sans maître spécialisé pour la première période interpellent la circonscription. Afin de conserver souplesse et réactivité, l'IEN pourra réunir dans une forme plus réduite un groupe de professionnels afin de répondre aux sollicitations du terrain.

Le 18 octobre un travail sera mené pour faire évoluer le fonctionnement du pôle ressource de la circonscription afin de mieux répondre aux besoins de plus en plus nombreux des élèves et des équipes. Afin de permettre au plus grand nombre possible d'élèves et d'enseignants de bénéficier des interventions des maîtres spécialisés, **les temps de co-intervention sont à privilégier** ainsi que les groupes de plus de 6 élèves. Nous allons également retravailler avec les équipes d'aides des communes pour une action croisée plus efficiente (PRE, CLA, Soutien à la parentalité, etc.). Par ailleurs, je vous invite à mettre en place les **LPI** nous aurons ainsi une lisibilité précise des besoins pour l'ensemble des écoles.

Je vous remercie de votre engagement en équipe au profit de la réussite de tous les élèves. N'hésitez pas à contacter le pôle ressource pour toute question complémentaire.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Valérie Fieffé,